



La Ceinture Verte : faciliter l'installation de maraîcher.ère.s bio en proximité des agglomérations

La Ceinture Verte a pour objectif l'installation de nouveaux producteur.rice.s en maraîchage bio diversifié sur des fermes de 2 hectares. Elle est constituée d'un réseau de coopératives de territoire, la première SCIC Ceinture Verte est créée à Pau en 2020. Il existe aujourd'hui des SCIC Ceinture Verte sur plusieurs territoires (Drôme, Haute-Vienne, le Havre Seine, Rouen, Paris Est, Clermont-Auvergne, Savoie). Elles gèrent 31 fermes en 2024 et sont animées par la SAS Ceinture Verte Groupe.

Les coopératives de territoires réunissent les acteurs du territoire désireux de faire changer d'échelle les circuits courts alimentaires : collectivités territoriales, chambres d'agriculture, lycées agricoles, associations de développement, Civam, acteurs de l'ESS, investisseur.euse.s solidaires et les maraîcher.ère.s installé.e.s dans les fermes du réseau Ceinture Verte. Ce sont des outils qui permettent d'opérer les projets agricoles et alimentaires des territoires sur le volet relocalisation de la production agricole et alimentaire.

La Ceinture Verte met à disposition des porteur.euse.s de projets :

- un foncier adapté au maraîchage (2 hectares), qualités agronomiques et ressource en eau,
- des équipements performants (tunnels, système d'irrigation, bâtiment équipé d'une chambre froide),
- un accompagnement technico-économique de qualité (de la part d'un.e conseiller.ère technique et d'un.e maraîcher.ère expérimenté.e) les premières années.

En contrepartie, les maraîcher.ère.s versent une cotisation mensuelle progressive. Les maraîcher.ère.s installé.e.s sont libres du choix de leur statut juridique, social, fiscal et de l'organisation de leur production et de leur commercialisation. En tant qu'associé.e.s de la coopérative, ils et elles participent à la gouvernance et sont ainsi membre d'un collectif du territoire.

La Ceinture Verte cible avant tout les porteur.euse.s de projet Hors Cadre Familial et/ou en reconversions professionnelles (soit 30% à 50% des candidat.e.s à l'installation en agriculture). Les partenariats avec des centres de formation et les dispositifs d'accompagnement à l'installation (chambres d'agriculture, couveuses agricoles, RENETA, FADEAR...) alimentent le vivier de candidat.e.s maraîcher.ère.s issu.e.s du territoire et au-delà. Les investissements dans les fermes (230 000 € en moyenne) sont financés par les fonds propres de la coopérative, le financement bancaire et les subventions (Région, agence de l'eau, plan France Relance, France 2030,...).

Site internet : www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn